



INFOGÉA

La newsletter des organismes de gestion agréés
au service des petites entreprises et des indépendants

#20

du mercredi 30
novembre 2022



ALLIANCE FCGA UNASA



Actus OGEA Réunion



L'équipe d'OGEA Réunion,
vous souhaite de Joyeuses Fêtes !



Pour vous remercier de votre confiance et de votre fidélité
OGEA Réunion vous offre l'accès à CARTATOUT



En tant qu'adhérent à OGEA Réunion,
nous vous offrons l'accès à
CARTATOUT !

Nous vous informons que nos bureaux fermeront leurs
portes du 24 décembre 2022 au 06 janvier 2023 inclus.

Cartatout
Plus je l'utilise, plus j'économise!

OGEA
Réunion

Pour information, veuillez trouver ci-dessous les conditions d'accès à CARTATOUT :

DÈS JANVIER :

L'accès à Cartatout sera accordé automatiquement dès janvier 2023 à l'ensemble des adhérents :

Une adhésion = un accès nominatif. *

Pour que les équipes de Cartatout puissent créer votre accès, nous devons leur communiquer votre nom et votre(vos) prénom(s), votre mail (mail sur lequel vous souhaitez recevoir vos identifiants). Pensez à vérifier que vous nous avez bien communiqué ces informations.

* Pour les sociétés BIC avec associés, nous prendrons en considération la personne ayant le plus grand nombre de parts au sein de la société.

* Pour les associés BIC à parts égales, nous vous laissons le choix de nous transmettre les informations de l'associé concerné. Par défaut, nous choisirons le premier associé par ordre alphabétique.

A PARTIR DE MARS :

L'accès à Cartatout sera stoppé dès début mars pour tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation 2023 + antérieure(s) si existante(s) avant fin février.**

Il reprendra le mois suivant la confirmation de votre règlement.

** Sont considérés comme à jour de leur(s) cotisation(s) :

- Pour les paiements par chèque(s) : trois chèques maximum, les adhérents ayant transmis le (ou les) chèque(s) couvrant la totalité de/des cotisations (2023 + antérieures)
- Pour un paiement en espèces, les adhérents ayant réglé la somme couvrant la totalité de leurs cotisations (voir ci-dessus) ;
- Les adhérents ayant régularisé leur situation, [règlement de la totalité des impayés en cas de rejet de prélèvement(s)].



À la une !

Lancement du guichet unique des formalités des entreprises et du registre national des entreprises

Depuis la loi PACTE de 2019, le Gouvernement a entamé un grand chantier de simplification des démarches des entreprises. [Lire la suite...](#)



Infos fiscales

Bénéfices professionnels

L'ADMINISTRATION COMMENTE LE NOUVEAU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS



Pour renforcer la protection du patrimoine des entrepreneurs individuels, la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante a créé un nouveau statut unique pour eux. [Lire la suite...](#)

Projet

PROJET DE 2E LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022

L'Assemblée nationale a adopté le 8 novembre 2022 en première lecture le projet de seconde loi de finances rectificative pour 2022. [Lire la suite...](#)

TVA

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE TVA : COMMENT APPRÉCIER LE SEUIL DE 4 000 € ?

Les professionnels assujettis à la TVA sur leurs recettes sont en principe placés sous un régime réel de TVA les obligeant à déposer des déclarations mensuelles de TVA. [Lire la suite...](#)



Enregistrement

UNE CESSION D'USUFRUIT TEMPORAIRE DE DROITS SOCIAUX EST SOUMISE AU DROIT FIXE DE 125 €

Les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) sont des sociétés non cotées dont l'actif est constitué à plus de 50 % d'immeubles ou de droits portant sur des biens immobiliers. [Lire la suite...](#)



Infos sociales

Auto-entrepreneurs

BAISSE DE VOS COTISATIONS SOCIALES À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2022

Le montant des cotisations sociales des auto-entrepreneurs est calculé en appliquant au chiffre d'affaires mensuel ou trimestriel un taux qui varie en fonction du secteur d'activité. [Lire la suite...](#)



QUAND ET COMMENT EFFECTUER MA DEMANDE DE CHANGEMENT DE PÉRIODICITÉ POUR 2023 ?

Lors de votre immatriculation en tant qu'auto-entrepreneur, vous avez opté pour la déclaration de votre chiffre d'affaires et le paiement de vos cotisations sociales selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle. [Lire la suite...](#)

Cotisations des travailleurs indépendants

LE MONTANT DE LA COTISATION MINIMALE VIEILLESSE POUR 2022 EST REVALORISÉ



Les travailleurs indépendants dont la durée d'affiliation est au moins égale à 90 jours au cours de l'année, sont redevables d'une cotisation d'assurance vieillesse... [Lire la suite...](#)

Zoom artisans & commerçants

TAUX DE LA COTISATION DUE PAR LES ENTREPRISES DE BTP AU TITRE DU RÉGIME INTEMPÉRIES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le taux de la cotisation du régime intempéries due par les entreprises du BTP reste fixé à :... [Lire la suite...](#)



Infos métiers

Agents généraux d'assurance

PRÉCISIONS SUR VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

La durée de conservation des documents est une question importante pour les agents... [Lire la suite...](#)

Bâtiment

DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES AU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Un arrêté du 3 novembre 2022 modifie l'arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments... [Lire la suite...](#)



Filière bois

ÉTUDE STRUCTURELLE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DE L'AMEUBLEMENT - DONNÉES 2021



L'UNAMA publie sur son site internet le rapport de branche du secteur de l'ameublement pour 2021 réalisé conjointement par la CODFAB, l'ADSAA et l'UNAMA. [Lire la suite...](#)

Greffiers des tribunaux de commerce

BAROMÈTRE NATIONAL DES ENTREPRISES AU 2^E SEMESTRE 2022

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) dévoile une nouvelle édition de son Baromètre national des entreprises, ... [Lire la suite...](#)

Infirmiers

PROPOSITIONS AU GOUVERNEMENT POUR ASSURER LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET UN ACCÈS AUX SOINS EFFICIENT POUR TOUS

Les 7 ordres de santé ont signé un accord historique le 12 octobre 2022 en reconnaissant pour la première fois les principes du transfert de compétences et de l'accès direct aux professions paramédicales... [Lire la suite...](#)



Métiers de bouche

INFORMATION DU CONSOMMATEUR SUR LE CARACTÈRE CONSOMMABLE D'UNE DENRÉE ALIMENTAIRE



Pris en application de [l'article L. 412-7 du code de la consommation](#) issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ([L. n° 2020-105 du 10 fév. 2020](#)), un décret du 17 novembre précise la mention devant être utilisée... [Lire la suite...](#)

Professionnels de santé

MISE EN PLACE DU NOUVEAU DOSSIER MÉDICAL EN SANTÉ AU TRAVAIL

Un décret du 15 novembre 2022 précise : ... [Lire la suite...](#)

Stations-services

AIDE À L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Gouvernement vient d'annoncer la création d'une nouvelle aide à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques dans les petites stations-service indépendantes... [Lire la suite...](#)



Chiffres et délais

Indice et taux

DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES EN BIENS - OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les dépenses de consommation des ménages en biens se replient nettement sur un mois (-2,8 % en volume après +1,3 % en septembre 2022). Il s'agit de la plus forte baisse mensuelle depuis avril 2021. Ce repli s'explique en premier lieu par la forte diminution de la consommation d'énergie (-7,9 %) mais provient également du recul des achats de biens fabriqués (-1,7 %) et de la consommation alimentaire (-1,4 %).

Source : [INSEE, Inf. rap. 30 nov. 2022](#)

Au 3^e trimestre 2022, la hausse des prix des logements anciens en France (hors Mayotte) se poursuit : **+1,5 %** par rapport au deuxième trimestre 2022, après +1,4 % et +1,7 % aux trimestres précédents.

Sur un an, les prix décélèrent légèrement : **+6,4 %** au 3^e trimestre 2022, après +6,8 % au 2^e trimestre et +7,3 % au 1^{er}. La hausse reste plus marquée pour les maisons (+8,2 % sur un an au 3^e trimestre 2022) que pour les appartements (+4,1 %), et ce depuis le 4^e trimestre 2020.

Source : [INSEE, Inf. rap. 24 nov. 2022](#)

CRÉATIONS D'ENTREPRISES - OCTOBRE 2022

En octobre 2022, le nombre total de créations d'entreprises tous types d'entreprises confondus continue de croître sur un mois (**+1,7 %** après +1,4 % en septembre). Il s'agit du 5^e mois consécutif de hausse.

Ce nouvel accroissement est dû aux immatriculations de micro-entrepreneurs, qui augmentent nettement (+4,2 % après +0,8 %). À l'inverse, les créations d'entreprises classiques se replient (-2,3 % après +2,4 %). En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (novembre 2021 à octobre 2022) augmente très légèrement (+0,2 %) par rapport à celui des mêmes mois un an plus tôt (novembre 2020 à octobre 2021).

Source : [INSEE, Inf. rap. 18 nov. 2022](#)